

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020

Présents : M. BAUDRON Daniel, Mmes FORNER Nicole, GEENEN Sandrine, DI GIOVANNI Isabelle, JACQUET Annie et PROST Christiane, MM. BERTHOZ Gérard, CORDIER Yannick, DUMAS Jean-Noël, FICHOT Yves, MURANO Paul et de LAMARLIERE Eric

Le compte-rendu de la réunion du 23 décembre 2019 est approuvé.

Mme Christiane PROST est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire tient à remercier l'ensemble de l'équipe municipale ainsi que les agents communaux pour le travail accompli au cours de cette mandature.

M. le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :
- Loyers copieurs

Le conseil municipal autorise l'ajout de ce point supplémentaire.

ORDRE DU JOUR

1 – COMPTE DE GESTION 2019

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion 2019 est établi par le comptable de la collectivité, les services de la Trésorerie de Genlis. Ce compte de gestion retrace toutes les opérations comptables réalisées durant l'exercice 2019. La synthèse du compte de gestion est portée à connaissance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire présente les résultats du compte administratif 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées		727 122.74 €
Recettes réalisées		869 587.07 €
Résultat 2019	+	142 464.33 €
Excédent 2018 reporté	+	469 444.63 €
Excédent cumulé 2019	+	611 908.96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées		277 128.63 €
Recettes réalisées		418 550.21 €
Résultat 2019	+	141 421.58 €
Déficit 2018 reporté	-	109 779.51 €
Résultat cumulé 2019	+	31 642.07 €

Aucune question ni remarque n'est faite sur les résultats de l'exercice budgétaire 2019.

M. le Maire se retire de la salle.

M. MURANO Paul, 1^{er} adjoint, prend la présidence de séance et fait procéder au vote du compte administratif 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte par 11 voix pour le compte administratif 2019.

Pour information, M. le Maire indique que le Budget Primitif 2020 devra être adopté pour le 30 avril 2020 au plus tard et transmis en Préfecture pour le 15 mai 2020 au plus tard.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2019 du compte administratif de la commune et compte-tenu des restes à réaliser, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 63 336.29 € à l'article 1068 pour le besoin de financement d'investissement et décide de reporter l'excédent de fonctionnement soit 548 572.67 € au budget 2020.

4 – ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

M. le Maire demande à chaque conseiller municipal de noter sur le tableau de tenue du bureau de vote la tranche horaires qui lui convient. 4 personnes devront être obligatoirement présentes par tranche horaires dans le bureau de vote.

Le tableau sera joint au compte-rendu pour chaque conseiller.

5 – SUSPENSION DE LA VENTE D'UNE COUPE DE BOIS PAR L'ONF

Considérant que suite à la coupe de bois sise au Champs des Perdrix, la réfection des chemins et la mise en place d'une plateforme de stockage du bois seront d'un coût élevé, voir supérieur aux produits de la vente.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour que les services de l'ONF reportent la vente de cette coupe.

6 – LOYERS COPIEURS

La commune loue 2 copieurs auprès de BNP Paribas Leasing.

Les loyers exigibles à terme à échoir, avec une périodicité trimestrielle et payables à date d'échéance, s'élèvent à un montant global de :

- 1 692 € TTC x 22 trimestres = 37 224 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le contrat de location correspondant.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire a pris contact avec la brigade de gendarmerie de Genlis pour que la voiture de marque Audi stationnant depuis plusieurs semaines sur l'une des quatre places réalisées récemment rue Sainte Marguerite soit identifiée et verbalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.